



REPUBLIC

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 077-217704949-20250515-DELIB2025_0026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
30/04/2025	
Date d'affichage	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
15/05/2025	
Nombre de conseillers :	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Nassima VIGUIER formant la majorité des membres en exercice.
En exercice.....23	Absents excusés avec procuration :
Présents.....13	Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Votants.....20	Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
	Josiane PACHOLKI pouvoir à Brigitte GOUTON
	Gerty EMBOULÉ pouvoir à Valérie BOCQUEL
	Geneviève DARGNAT pouvoir à Michel DOYEN
	Sébastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
	Adeline FAIDER-LOGET pouvoir à Pascale PALARD
	Absent(s) :
	Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Elisabeth FRONTIN
Réf : 2025-026	Secrétaire de séance : Pascale PALARD
Objet :	
Ouverture de poste	
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 22/05/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 22/05/2025	
	Le Maire,
	A. MOMON

Réf : 2025-026- Ouverture de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant que les agents titulaires de la collectivité peuvent accéder sans concours à un cadre d'emplois de niveau supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude, par le biais d'une promotion interne

Considérant qu'un agent a bénéficié d'une promotion interne au titre de l'année 2025 et est inscrit sur liste d'aptitude publiée par le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne le 14 avril 2025 ;

Entendu Monsieur le Maire,

- Proposer la création, à compter de ce jour, d'un poste permanent à temps complet d'Agent de maîtrise
- Préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création, à compter de ce jour, d'un poste permanent à temps complet d'Agent de maîtrise
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 15/05/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Pascale PALARD